

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 6 juin 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 6 juin 2023, à 19 h, à la salle de délibérations du conseil, à l'Édifice municipal, au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : Joan Gagnon

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Normand Poulin
Fabien Lacorre
Sébastien Ouellet
Yannick Dion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Camil Turmel.

Est également présent :

Le directeur général et greffier-trésorier, Patrick Lachance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2023.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Acceptation de l'offre de services professionnels de conseillers juridiques (période rétroactive du 1^{er} avril au 31 décembre 2023) - Cain Lamarre, SENCRL.
 - 4.2 Adjudication du contrat de vérification comptable pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2024 à 2028 (5 ans).
 - 4.3 Confirmation annuelle du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du Conseil municipal.
 - 4.4 Autorisation de signature - Entente de retraite progressive avec M. Sylvain Poulin.
 - 4.5 Proclamation de la « Semaine québécoise des personnes handicapées » du 1^{er} au 7 juin 2023 sur le thème « *Dans un monde plus inclusif, je peux me réaliser* ».
 - 4.6 Autorisation des signataires - Entente entre la SHQ, la Municipalité de Lac-Etchemin et l'OMH Beauce-Etchemins pour l'ajout d'un (1) nouveau logement au programme de supplément de loyer et de subvention aux municipalités volet régulier, catégorie aînée.
 - 4.7 Dépôt d'un avis d'infraction sur le lot numéro 4 207 744.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Adjudication du contrat pour la fourniture, le transport et la livraison d'huile à chauffage, de diesel et d'essence pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026.
 - 5.2 Autorisation de signature - Entente de retraite progressive avec M. Sylvain Marcoux.

- 5.3 Adjudication du contrat pour la vidange des boues des étangs d'épuration - Secteur Station.
- 5.4 Confirmation de M. Richard Mercier au poste régulier temps plein comme opérateur de machineries lourdes et en assainissement des eaux.
- 5.5 Adoption de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation d'équipements incendie dans le cadre de formation des pompiers entre les municipalités de la MRC des Etchemins.
- 5.6 Résolution d'embauche comme pompier volontaire - M. Jean-François Fortin.
- 5.7 Adjudication du contrat pour services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux pour la réfection d'un tronçon du 12^e Rang.
- 5.8 Adjudication du contrat pour la surveillance et la vérification de la qualité des matériaux pour les travaux de remplacement du ponceau du 14^e Rang.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de mai 2023.
- 6.2 Adoption du règlement numéro 221-2023 relatif au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).
- 6.3 Autorisation de vente de garage collective sans l'obtention d'un certificat d'autorisation (23, 24 et 25 juin 2023).

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Confirmation de mandats et nominations - Membres du comité de suivi de la Politique culturelle.
- 7.2 Résolution d'embauche comme préposés (3) à la station de lavage des embarcations nautiques, au service des travaux publics et divers loisirs.
- 7.3 Acceptation du montage financier dans le cadre du programme d'aide financière - Promotion touristique 2023.
- 7.4 Adjudication du contrat pour les services professionnels pour la conception d'un plan directeur d'aménagement du centre-ville.
- 7.5 Confirmation de mandat et nomination - Membre du comité Village-relais de la Municipalité de Lac-Etchemin.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

- 8.1 Motion de félicitations - M. Pier-Olivier Roy.

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

- Réception d'une pétition.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

- a) Demande de commandite pour l'activité « Le Vrai Père Noël débarque à Lac-Etchemin » 2^e édition, le samedi 16 décembre 2023.
- b) Demande de commandite pour le projet « Voyage Gaspésie 2023 » par la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins.

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin, et ce, notamment à travers la présente séance».

135-06-2023

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

136-06-2023

3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023, tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

137-06-2023

4.1

ACCEPTATION DE L'OFFRE POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE CONSEILLERS JURIDIQUES (PÉRIODE RÉTROACTIVE DU 1^{ER} AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 2023) - CAIN LAMARRE, SENCRL

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin désire se prévaloir des services de conseillers juridiques pour différents dossiers ;

Considérant qu'à la suite de l'offre de services déposée par la société d'avocats Cain Lamarre SENCRL pour un montant de 1 000 \$ pour l'année équivalant à 83 \$/mois plus les taxes applicables pour la période rétroactive au 1^{er} avril 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET RÉSOLU :

QUE le mandat pour services professionnels de conseillers juridiques soit accordé à la société d'avocats Cain Lamarre, SENCRL, aux conditions stipulées dans leur offre pour la période rétroactive du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2023 pour un montant de 1 000 \$ pour l'année équivalant à 83 \$/mois plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

138-06-2023
4.2

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE VÉRIFICATION COMPTABLE POUR
LES EXERCICES FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024 À
2028 (5 ANS)**

Considérant que conformément à l'article 108 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit nommer un vérificateur externe pour au moins trois et au plus cinq exercices financiers;

Considérant que les bons services reçus depuis plusieurs années de la firme Lemieux Nolet S.E.N.C.R.L.;

Considérant qu'il est difficile de recruter de nouvelles firmes comptables locales et régionales pour effectuer les mandats;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal octroie le contrat de vérification comptable pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2024 à 2028 (5 ans) à la firme Lemieux Nolet S.E.N.C.R.L. aux montants suivants plus les taxes applicables :

ANNÉE	HONORAIRES
au 31 décembre 2024	11 500 \$ plus les taxes applicables
au 31 décembre 2025	11 900 \$ plus les taxes applicables
au 31 décembre 2026	12 400 \$ plus les taxes applicables
au 31 décembre 2027	12 900 \$ plus les taxes applicables
au 31 décembre 2028	13 500 \$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité.

139-06-2023
4.3

**CONFIRMATION ANNUELLE DU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES
INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET
RÉSOLU :**

DE confirmer, en date du 30 mai 2023, le dépôt auprès du directeur général et greffier-trésorier du formulaire de divulgation des intérêts pécuniaires du membre du Conseil municipal, en l'occurrence celui du conseiller M. Normand Poulin.

Adoptée à l'unanimité.

140-06-2023
4.4

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE RETRAITE
PROGRESSIVE AVEC M. SYLVAIN POULIN**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin paraphe l'entente de retraite progressive à intervenir avec l'employé, M. Sylvain Poulin;

QUE le maire, M. Camil Turmel et le directeur général et greffier-trésorier, M. Patrick Lachance soient autorisés à signer l'entente à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

141-06-2023
4.5

PROCLAMATION DE LA « SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES » DU 1^{ER} AU 7 JUIN 2023 SUR LE THÈME « DANS UN MONDE PLUS INCLUSIF, JE PEUX ME RÉALISER »

Considérant qu'au Québec, plus d'un million de personnes ont une incapacité significative et persistante les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours;

Considérant que dans bien des situations, les personnes handicapées pourraient accomplir la même activité qu'une personne sans incapacité, pourvu que les obstacles aient été éliminés;

Considérant que la vingt-septième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées met en lumière les défis encore présents et les actions à réaliser pour rendre notre société plus inclusive;

Considérant que les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent agir en ce sens pour permettre aux personnes handicapées de participer pleinement à la vie en société;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin participe à la Semaine québécoise des personnes handicapées et invite la population à s'y impliquer.

Adoptée à l'unanimité.

142-06-2023
4.6

AUTORISATION DES SIGNATAIRES - ENTENTE ENTRE LA SHQ, LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN ET L'OMH BEAUCE-ETCHEMINS POUR L'AJOUT D'UN (1) NOUVEAU LOGEMENT AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT DE LOYER ET DE SUBVENTION AUX MUNICIPALITÉS - VOLET RÉGULIER, CATÉGORIE ÂNÉE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU:

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin donne son autorisation pour l'ajout d'un (1) nouveau logement admissible au volet régulier, catégorie aînée et autorise l'Office municipal d'habitation Beauce-Etchemins à gérer le supplément au loyer attribué à l'entente et s'engage à assumer 10 % des coûts du programme afférent.

Adoptée à l'unanimité.

4.7

DÉPÔT D'UN AVIS D'INFRACTION AUX PROPRIÉTAIRES DU LOT NUMÉRO 4 207 744

Le directeur général et greffier-trésorier dépose et avise le Conseil de l'envoi d'un avis d'infraction aux propriétaires du lot numéro 4 207 744.

5.

DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

143-06-2023
5.1

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LE TRANSPORT ET LA LIVRAISON D'HUILE À CHAUFFAGE, DE DIESEL ET D'ESSENCE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2023 AU 30 JUIN 2026

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres de soumissions publiques pour la fourniture de produits pétroliers pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026;

Considérant que quatre (4) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 18 mai 2023;

Considérant qu'à la suite des offres déposées, la directrice des services administratifs et financiers a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Tableau récapitulatif

Le tableau ci-dessous représente seulement les frais d'administration et la marge de profit pour chaque litre de produits pétroliers vendus. Ce montant par litre doit être ajouté aux prix journaliers en vigueur à la rampe de chargement de Valero.

PRODUITS	QUANTITÉS APPROXIMATIVES 2023-2026 (EN LITRES)	PRIX DES SOUMISSIONNAIRES AU LITRE DES FRAIS D'ADMINISTRATION ET MARGE DE PROFIT			
		Paquet et Fils Ltée Lévis	Philippe Gosselin et ass. Ltée Sainte-Marie	Corporation de pétroles Parkland Montréal	Harnois Énergies inc. Saint-Thomas
	BASÉES SUR CONSOMMATIONS RÉELLES MOYENNES DE 2021 ET 2022				
DIESEL -40 CLAIR	111000	-0.0395	-0.0356	0.0250	0.0092
DIESEL -25 CLAIR	207000	-0.0395	-0.0356	0.0250	0.0092
DIESEL COLORÉ	9000	-0.0395	-0.0356	0.0250	0.1840
ESSENCE ORD SP	54000	-0.0395	-0.0356	0.0250	0.0441
HUILE À CHAUFFAGE (NO 2)	36000	-0.0395	-0.0356	0.0250	0.0237

Note : La taxe fédérale d'accise, la taxe routière provinciale, la T.P.S et la T.V.Q ne sont pas incluses dans les prix ci-haut.

Considérant que la firme « Paquet et Fils ltée » a déposé la soumission la plus basse;

Considérant que la directrice des services administratifs et financiers recommande l'adjudication du contrat de fourniture de produits pétroliers à la firme « Paquet et Fils ltée »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE la soumission de « Paquet et Fils ltée » soit retenue pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026 et que ce distributeur soit autorisé à vendre à la Municipalité de Lac-Etchemin les produits pétroliers (essence, huile à chauffage, diesel clair et diesel coloré) aux prix et aux conditions indiqués dans le bordereau de soumission.

Adoptée à l'unanimité.

144-06-2023
5.2

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE RETRAITE PROGRESSIVE AVEC M. SYLVAIN MARCOUX

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin paraphe l'entente de retraite progressive à intervenir avec l'employé M. Sylvain Marcoux;

QUE le maire, M. Camil Turmel et le directeur général et greffier-trésorier, M. Patrick Lachance soient autorisés à signer l'entente à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

145-06-2023
5.3

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS D'ÉPURATION - SECTEUR STATION

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres de soumissions publiques pour la vidange des boues des étangs d'épuration - secteur Station;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 5 juin 2023 selon deux (2) options différentes demandées de même que les coûts de transport et disposition des boues optionnels;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, à la suite des offres déposées, le directeur des Services publics, Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Description	Quantité approximative	GFL Environnement Services inc. Lévis		Simetech Environnement inc. Témiscouata-sur-le-Lac	
		Prix	Total	Prix	Total
OPTION A - Pompage des boues liquides dans des sacs de déshydratation					
Mobilisation/démobilisation et mesures provisoires environnementales	1	52 725,00 \$	52 725,00 \$	97 078,37 \$	97 078,37 \$
Pompage des boues liquides dans les sacs de déshydratation	± 120 tonnes de boues sèches	463,00 \$	55 560,00 \$	280,91 \$	33 709,20 \$
OPTION B - Pompage et déshydratation des boues par centrifugeuse					
Mobilisation/démobilisation et mesures provisoires environnementales	1	42 625,00 \$	42 625,00 \$	aucun	aucun
Pompage et déshydratation des boues par centrifugeuse	± 120 tonnes de boues sèches	609,00 \$	73 080,00 \$	aucun	aucun
Transport et disposition des boues	± 120 tonnes de boues sèches	333,50 \$	40 020,00 \$	337,50 \$	40 500,00 \$
TOTAL OPTION A AVEC TRANSPORT ET TAXES			170 513,67 \$		196 937,89 \$
TOTAL OPTION B AVEC TRANSPORT ET TAXES			179 044,82 \$		aucun

Considérant que le directeur des Services publics, Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat à la firme « GFL Environnement Services inc. » pour la vidange des boues des étangs d'épuration - secteur Station selon l'option B - pompage et déshydratation des boues par centrifugeuse avec transport et disposition, méthode la plus avantageuse pour la réalisation de ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil confie à la firme « GFL Environnement Services inc. » la vidange des boues des étangs d'épuration - secteur Station, selon l'option B - pompage et

déshydratation des boues par centrifugeuse avec transport et disposition, conformément aux spécifications décrites aux devis et bordereau de soumission, pour un montant de 179 044,82 \$ (taxes incluses);

QUE les coûts afférents à ces travaux seront payés par la Municipalité de Lac-Etchemin ainsi que par la MRC des Etchemins selon l'entente de répartition des dépenses qui sera établie.

Adoptée à l'unanimité.

146-06-2023
5.4

CONFIRMATION DE M. RICHARD MERCIER AU POSTE RÉGULIER TEMPS PLEIN COMME OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES ET EN ASSAINISSEMENT DES EAUX

Considérant l'ouverture du poste d'opérateur de machineries lourdes le 6 octobre 2022;

Considérant qu'à la suite de l'affichage du poste à l'interne et à l'externe, ceci en conformité avec les exigences de la convention collective en vigueur, la municipalité a retenu la candidature de M. Richard Mercier;

Considérant que M. Mercier a complété sa période d'essai à la satisfaction de l'employeur en date du 28 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme M. Richard Mercier , comme employé régulier temps plein, au poste d'opérateur de machineries lourdes à l'échelon # 3 et en assainissement des eaux, le tout effectif en date du 28 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité.

147-06-2023
5.5

ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS INCENDIE DANS LE CADRE DE FORMATION ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DES ETCHEMINS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin adoptent le protocole d'entente intermunicipale régissant les modalités relatives à l'utilisation d'équipements incendie dans le cadre de formation entre les municipalités de : Lac-Etchemin, Régie incendie secteur Est des Etchemins, Saint-Louis-de-Gonzague, Sainte-Aurélie, Saint-Zacharie, Saint-Prosper, Saint-Benjamin et Sainte-Rose-de-Watford.

Adoptée à l'unanimité.

148-06-2023
5.6

RÉSOLUTION D'EMBAUCHE COMME POMPIER VOLONTAIRE - M. JEAN-FRANÇOIS FORTIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme l'engagement de M. Jean François Fortin, comme "pompier volontaire", le tout effectif à la date d'embauche du 16 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité.

149-06-2023
5.7

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA
RÉFECTION D'UN TRONÇON DU 12^E RANG**

Considérant que la municipalité projette de faire la réfection d'un tronçon dans le 12^e Rang et que lesdits travaux se doivent d'être suivis et surveillés par une firme afin de s'assurer que ceux-ci répondent aux exigences;

Considérant que la firme « WSP Canada inc. » de Saint-Georges a été approchée, étant donné que c'est elle qui a préparé les plans et devis, et qu'elle a déposé une offre de service pour leurs honoraires professionnels qui s'élève à 15 340 \$ plus les taxes. Les services inclus sont la surveillance bureaux (partie forfaitaire) et la surveillance chantier (partie budgétaire);

Considérant que ce montant sera payé à 100% par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil confie à «WSP Canada inc.» la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection d'un tronçon dans le 12^e Rang pour un montant de 15 340 \$ plus les taxes, qui sera payée par la TECQ.

Adoptée à l'unanimité.

150-06-2023
5.8

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA SURVEILLANCE ET LA
VÉRIFICATION DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX POUR LES
TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PONCEAU DU 14^E RANG**

Considérant les appels d'offres lancés par invitation à des laboratoires spécialisés dans la surveillance et la vérification de la qualité des matériaux;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au bordereau de soumission;

Considérant qu'à la suite des offres déposées, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Compagnie	Prix (taxes incluses)
Englobe Corp. Saint-Georges	7 527,53 \$
LEQ Québec	9 105,68 \$

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, après étude des soumissions, recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire soit « Englobe Corp. »;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour la surveillance et la vérification de la qualité des matériaux pour les travaux de remplacement du ponceau du 14^e Rang au soumissionnaire le plus bas soit « Englobe Corp. » au montant de 7 527,53 \$ taxes incluses.

QUE ces coûts seront financés dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

Adoptée à l'unanimité.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SOMMAIRE DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION POUR LE MOIS DE MAI 2023 ET DU RAPPORT COMPARATIF

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de mai 2023 ainsi que le rapport comparatif, préparés par le service d'urbanisme.

151-06-2023
6.2

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 221-2023 RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que lors d'une séance du Conseil municipal, le règlement intitulé « PROJET DE RÈGLEMENT numéro 221-2023 RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) » fut adopté le 2^e jour du mois de mai 2023;

Considérant que dans le schéma d'aménagement de la MRC des Etchemins, il est mentionné que la Municipalité de Lac-Etchemin a l'obligation de se doter d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de protéger l'aspect original des bâtiments ayant une valeur patrimoniale au pourtour de l'église;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à une séance ordinaire de ce Conseil, tenue le 2 mai 2023;

Considérant que le projet de règlement a préalablement été présenté et déposé à la séance ordinaire de ce Conseil, tenue le 2 mai 2023;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV;

Considérant qu'une consultation publique a été tenue le 6 juin, soit avant ladite séance, et que M. le maire en a fait la présentation. Ce dernier mentionne l'objet dudit règlement et sa portée, séance tenante;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 221-2023 relatif au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée à la majorité.

152-06-2023
6.3

AUTORISATION DE VENTE DE GARAGE COLLECTIVE SANS L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION (23, 24 ET 25 JUIN 2023)

Considérant que l'été est propice à une forte demande de permis de la part des contribuables pour la tenue de vente de garage;

Considérant que, dans le but d'éviter aux contribuables d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'obtention dudit permis, trois (3) journées (23, 24 et 25 juin 2023) seront exceptionnellement réservées pour ce genre de vente et ce sans permis;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte par la présente résolution la tenue d'une vente de garage collective, les 23, 24 et 25 juin 2023 sur l'ensemble du territoire, sans avoir à se procurer de permis et en cas de pluie, que l'activité ait lieu les 30 juin, 1^{er}, et 2 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

153-06-2023
7.1

CONFIRMATION DE MANDATS ET NOMINATIONS - MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE CULTURELLE

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme la nomination des personnes suivantes au sein du comité de suivi de la Politique culturelle ainsi que la durée de leur mandat :

Membres d'office :

M. Sébastien Ouellet, conseiller municipal;
(Agit comme président (article 11))

M. Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire;
(Agit comme personne-ressource et secrétaire (article 9 & 10))

Représentants de la population :

Siège no.1	Mme Nathalie Fournier	(juin 2023 à mai 2025);
Siège no.2	M. Michel Vachon	(juin 2023 à mai 2024);
Siège no.3	M. André Turmel	(juin 2023 à mai 2025);
Siège no.4	M. Louis Dion	(juin 2023 à mai 2024);
Siège no.5	Mme Andrée Langlois	(juin 2023 à mai 2025).

Adoptée à l'unanimité.

154-06-2023
7.2

RÉSOLUTION D'EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS (3) À LA STATION DE LAVAGE DES EMBARCATIONS NAUTIQUES, AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DIVERS LOISIRS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme l'engagement de Benjamin Goupil, Olivier Lachance et Gabriel Neault comme préposés à la station de lavage des embarcations nautiques, au service des travaux publics et divers loisirs, le tout effectif à la date d'embauche soit le 5 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité.

155-06-2023
7.3

ACCEPTATION DU MONTAGE FINANCIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - PROMOTION TOURISTIQUE 2023

Considérant que les intervenants touristiques de Lac-Etchemin ont convenu d'utiliser principalement le web comme médias pour la saison 2023;

Considérant que le directeur des loisirs, culture et vie communautaire a procédé à l'analyse des demandes soumises par les intervenants touristiques dans le cadre de l'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 35% des investissements avant taxes et 15 % concernant les forfaits « Tuango », en guise de subvention selon le document déposé au conseil et qui fait partie intégrante de la résolution;

QU'un budget de 10 000 \$ maximum est alloué dans le cadre de ce programme.

Adoptée à l'unanimité.

156-06-2023
7.4

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION D'UN PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres par invitation auprès de quatre (4) soumissionnaires pour les services professionnels pour la conception d'un plan directeur d'aménagement du centre-ville dans le cadre du projet Cœurs villageois;

Considérant que la municipalité a reçu quatre (4) soumissions;

Considérant que les quatre (4) offres reçues ont été étudiées attentivement selon les conditions et les critères de sélection stipulés au devis de soumission par le comité Cœurs villageois;

Considérant les offres reçues en conformité aux conditions stipulées au devis technique;

SOUSSIONNAIRE	PRIX FORFAITAIRE (TAXES INCLUSES)
Option Aménagements Québec	29 887,76 \$
Groupe DDM Québec	34 492,50 \$
BC2 Québec	51 623,78 \$
En temps et lieu Québec	75 049,94 \$

Considérant que selon les résultats d'analyse du comité de sélection en fonction des critères spécifiés au devis ainsi que des fonctionnalités et limitations des technologies proposées;

Considérant que le directeur des loisirs, culture et vie communautaire recommande l'adjudication du contrat pour services professionnels pour la conception d'un plan directeur d'aménagement du centre-ville de la municipalité au soumissionnaire "Option Aménagement";

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confie à la firme "Option Aménagement" l'adjudication du contrat pour services professionnels de conception d'un plan directeur d'aménagement pour le centre-ville pour un montant de 25 995 \$ (taxes incluses).

Le maire fait appel au vote sur cette résolution.

Votent en faveur :

Madame la conseillère Joan Gagnon, messieurs les conseillers Guyda Deblois, Fabien Lacorre, Sébastien Ouellet et Normand Poulin.

Vote contre :

Monsieur le conseiller Yannick Dion.

Adoptée à la majorité.

157-06-2023
7.5

CONFIRMATION DE MANDAT ET NOMINATION - MEMBRE DU COMITÉ VILLAGE-RELAIS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

Considérant que la municipalité de Lac-Etchemin a fait part de son intérêt pour adhérer à la Fédération des Villages-relais du Québec;

Considérant que la municipalité a engagé un consultant soit M. Laurent Rheault pour remplir le cahier de candidature de la Municipalité de Lac-Etchemin;

Considérant que la démarche menant à l'acceptation de la candidature de Lac-Etchemin exige la formation d'un comité, en compagnie du consultant, pour mener à terme le processus;

Considérant que la municipalité désire déléguer quatre (4) membres pour siéger sur le comité en nommant deux membres du milieu d'affaires de la communauté, un conseiller municipal et le directeur général et greffier-trésorier;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal nomme les personnes suivantes sur le comité Village-relais soit :

Mme Nathalie Chabot, directrice générale du Club de golf de Lac-Etchemin;
M. Mathieu Gourde-Ferland, co-proprétaire de la Microbrasserie Etchemin;
M. Fabien Lacorre, conseiller municipal, siège # 3;
M. Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier;

QUE la durée du mandat est de mai 2023 à décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1 MOTION DE FÉLICITATIONS - MONSIEUR PIER-OLIVIER ROY

Monsieur le conseiller, Normand Poulin, présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de M. Pier-Olivier Roy de Lac-Etchemin, hockeyeur membre de l'équipe des Remparts de Québec, qui a remporté le Trophée Gilles-Courteau à titre de champion des séries éliminatoires de la LHJMQ pour la saison 2022-2023 et la Coupe Memorial 2023 qui s'est tenu à Kamloops, Colombie-Britannique en juin 2023.

La performance, la contribution dans les deux sens de la patinoire, l'engagement soutenu de Pier-Olivier tout au long de la saison, des séries éliminatoires et de la Coupe Memorial ont permis aux Remparts d'obtenir ces deux championnats. Quel beau moment ce fut de voir Pier-Olivier marqué le but vainqueur lors du 6^e match du Trophée Gilles-Courteau et de pouvoir partager la conquête de ses 2 championnats avec ses coéquipiers et sa famille.

Le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin tient à souligner sa grande fierté et son plaisir de partager avec Pier-Olivier, sa famille et tous ses partisans la conquête du Trophée Gilles-Courteau et la Coupe Memorial et lui souhaite le meilleur pour sa future carrière professionnelle d'hockeyeur.

Camil Turmel
Maire

Patrick Lachance
Directeur général et greffier-trésorier

158-06-2023
9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et des déboursés directs pour mai 2023 pour la somme de 803 911,17 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 702 054,18 \$ et déboursés directs 101 856,99 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le greffier-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Patrick Lachance
Directeur général et greffier-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- Dépôt au conseil de la réception d'une pétition.

11. AFFAIRES NOUVELLES :

11.1 SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S)

159-06-2023
11.1-a)

DEMANDE DE COMMANDITE POUR L'ACTIVITÉ « LE VRAI PÈRE NOËL DÉBARQUE À LAC-ETCHEMIN » 2^E ÉDITION, LE SAMEDI 16 DÉCEMBRE 2023

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 1 000 \$ à titre de commandite pour l'activité « Le Vrai Père Noël débarque à Lac-Etchemin » 2^e édition qui aura lieu le samedi 16 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

160-06-2023
11.1-b)

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE PROJET « VOYAGE GASPÉSIE 2023 » PAR LA MAISON DE JEUNES L'OLIVIER DES ETCHEMINS

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 200 \$ pour la journée spéciale d'ateliers et d'activités environnementales le 12 ou 13 août prochain à la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins. Cette journée sera ouverte à tous les citoyens de Lac-Etchemin. L'événement comprendra une formation en gestion écologique des plantes aquatiques exotiques envahissantes, offerte par l'entreprise Fyto, suivie d'une activité de nettoyage des berges de l'Éco-Parc des Etchemins et du sentier pédestre à la décharge du lac. Cette journée en sera une préparatoire au voyage effectué par les jeunes en Gaspésie.

Adoptée à l'unanimité.

12.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens.

13.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Yannick Dion propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER